

MDxHealth SA

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

CAP Business Center
Zone Industrielle des Hauts-Sarts
Rue d'Abhooz 31
4040 Herstal, Belgique
TVA BE 0479.292.440 (RPM Liège, Division Liège)

<p style="text-align: center;">NOTE EXPLICATIVE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE à tenir le jeudi 31 mai 2018 à 10h00</p>
--

Introduction

Cette note explicative a été préparée au nom du conseil d'administration de MDxHealth SA (la "Société") en relation avec les différents sujets à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra le jeudi 31 mai 2018. Conformément à l'article 533bis du Code des sociétés belge, cette note contient pour chaque sujet à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du conseil d'administration.

Pour plus d'informations sur la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, la manière dont les titulaires de titres émis par la Société peuvent participer à l'assemblée et la documentation relative à l'assemblée, il est fait référence à l'invitation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Ordre du jour et propositions de résolutions: L'ordre du jour et les propositions de résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui, le cas échéant, peuvent être modifiés lors de l'assemblée au nom du conseil d'administration, sont les suivants:

1. Rapports sur les comptes annuels statutaires et sur les comptes annuels consolidés

<p><i>Explication:</i> Ce sujet à l'ordre du jour porte sur la communication et la discussion du rapport annuel du conseil d'administration et des rapports du commissaire sur les comptes annuels consolidés et les comptes annuels statutaires de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017. Des copies de ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société et au siège social de la Société, tel qu'indiqué dans l'invitation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.</p>

Communication et discussion (a) du rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017, (b) du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017, et (c) du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

2. Approbation des comptes annuels statutaires

<p><i>Explication:</i> Ce sujet à l'ordre du jour porte sur l'approbation des comptes annuels statutaires pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017 et sur l'approbation de l'affectation du résultat. Conformément au Code des sociétés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit se décider sur l'approbation des comptes annuels statutaires et sur l'affectation proposée du résultat ou des pertes. Une copie de ce document est disponible sur le site internet de la Société et au siège social de la Société, tel qu'indiqué dans l'invitation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.</p>
--

Communication, discussion et approbation des comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017 et approbation de l'affectation du résultat tel que proposé par le conseil d'administration.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 et d'approuver l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.

3. Comptes annuels consolidés

Explication: Ce sujet à l'ordre du jour porte sur la communication des comptes annuels consolidés pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017. Une copie de ce document est disponible sur le site internet de la Société et au siège social de la Société, tel qu'indiqué dans l'invitation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Communication et discussion des comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

4. Décharge de responsabilité des administrateurs

Explication: Ce sujet à l'ordre du jour porte sur la décharge de responsabilité des administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de 2017. Conformément au Code des sociétés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit, chaque année, après l'approbation des comptes annuels statutaires, se décider séparément sur la décharge de responsabilité des administrateurs. Pour un aperçu des administrateurs qui étaient en fonction en 2017, il est fait référence à la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise incluse dans le rapport du conseil d'administration auquel il est fait référence au point 1 de l'ordre du jour.

Décharge de responsabilité des administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge à chacun des administrateurs qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

5. Décharge de responsabilité du commissaire

Explication: Ce sujet à l'ordre du jour porte sur la décharge de responsabilité du commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de 2017. Conformément au Code des sociétés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit, chaque année, après l'approbation des comptes annuels statutaires, se décider sur la décharge de responsabilité du commissaire.

Décharge de responsabilité du commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge au commissaire qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

6. Rapport de rémunération

Explication: Ce sujet à l'ordre du jour porte sur la communication, discussion, et approbation du rapport de rémunération préparé par le Comité de Nomination et de Rémunération. Conformément au Code des sociétés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit se décider séparément sur l'approbation du rapport de rémunération. Le rapport de rémunération est inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration auquel il est fait référence au point 1 de l'ordre du jour.

Communication, discussion, et approbation du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

7. Renouvellement du mandat de Valiance Advisors LLP, représentée par son représentant permanent M. Jan Pensaert, en tant qu'administrateur non-exécutif

Explication: Ce sujet à l'ordre du jour porte sur la proposition de renouvellement du mandat de Valiance Advisors LLP, représentée par son représentant permanent M. Jan Pensaert, en tant qu'administrateur non-exécutif de la Société pour un terme de trois ans.

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration recommande de renouveler le mandat de Valiance Advisors LLP, représentée par son représentant permanent M. Jan Pensaert, en tant qu'administrateur non-exécutif de la Société pour un nouveau terme de trois ans. Pour plus d'informations à propos de Valiance Advisors LLP, il est fait référence au rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de Valiance Advisors LLP, représentée par son représentant permanent M. Jan Pensaert, en tant qu'administrateur non-exécutif de la Société pour un terme s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2021 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020. Le mandat de l'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs non-exécutifs dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

8. Nomination de Hilde Windels SPRL, représentée par sa représentante permanente Mme Hilde Windels, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant

Explication: Ce sujet à l'ordre du jour porte sur la proposition de nommer Hilde Windels SPRL, représentée par sa représentante permanente Mme Hilde Windels, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant de la Société remplaçant l'ancien administrateur Shaffar LLC.

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration recommande de confirmer la nomination de Hilde Windels SPRL, représentée par sa représentante permanente Mme Hilde Windels, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et l'article 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise. Le 27 octobre 2017, le conseil d'administration a coopté Hilde Windels SPRL en tant qu'administrateur de la Société suite à la démission de Shaffar LLC, représentée par son représentant permanent M. Mark Shaffar. Hilde Windels SPRL continuera et complètera le mandat de Shaffar LLC, qui a été nommée pour un terme s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 et qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019. Mme Windels a 20 ans d'expérience dans le domaine de la biotechnologie et elle a déjà été administrateur de la Société de 2010 à 2011. Elle est actuellement membre du conseil d'administration d'EryTech SA et d'Ablynx SA, ainsi qu'administrateur exécutif de Biocartis SA. Auparavant, Mme Windels était CEO *ad interim* et Deputy CEO de 2015 à 2017 et CFO de 2011 à 2015 de Biocartis SA, elle était CFO indépendante pour plusieurs sociétés de biotechnologie privées, et CFO de Devgen SA de 1999 à 2008. Elle était également membre du conseil d'administration de Devgen SA et de FlandersBio ASBL. Mme Windels est titulaire d'un Master en Economie de l'Université de Louvain, Belgique.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide de confirmer la nomination par cooptation, suite à la démission de Shaffar LLC, de Hilde Windels SPRL, représentée par sa représentante permanente Mme Hilde Windels, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et l'article 2.3 du

Code de gouvernance d'entreprise. Hilde Windels SPRL continuera et complètera le mandat de Shaffar LLC, qui a été nommée pour un terme s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 et qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019. Il apparaît des informations à la disposition de la Société et d'informations fournies par Mme Hilde Windels que tant Hilde Windels SPRL que Mme Hilde Windels satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance. Le mandat d'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs non-exécutifs indépendants dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

9. Nomination de Ahok SPRL, représentée par son représentant permanent M. Koen Hoffman, en tant que nouvel administrateur non-exécutif indépendant

Explication: Ce sujet à l'ordre du jour porte sur la proposition de nommer Ahok SPRL, représentée par son représentant permanent M. Koen Hoffman, en tant qu'administrateur non-exécutif de la Société pour un terme de trois ans.

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration recommande de nommer Ahok SPRL, représentée par son représentant permanent M. Koen Hoffman, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant de la Société, au sens de l'article 526^{ter} du Code des sociétés et l'article 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise, pour un terme de trois ans. M. Hoffman est un économiste avec plus de vingt-cinq ans d'expérience dans le secteur financier (investment banking) et détient des mandats d'administrateur dans différentes sociétés cotées. Il est CEO de Value Square SA, une société indépendante de gestion de patrimoine avec plus de 500 millions d'euros sous gestion, administrateur indépendant et président du conseil d'administration de la société cotée Fagron SA et administrateur indépendant et président du comité d'audit de Mithra Pharmaceuticals SA. De 2013 à 2016, M. Hoffman a été CEO de KBC Securities SA. Il a aussi été président du comité d'audit de Patria Finance, a.s. (République tchèque), membre du conseil d'administration d'Omnia Travel Belgium SA et responsable de tous les marchés de capitaux d'emprunt au sein de KBC Belgium SA. M. Hoffman est titulaire d'un master en économie appliquée de l'Université de Gand et a poursuivi un Master en General Management (MBA) à la Vlerick Management School en 1991.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Ahok SPRL, représentée par son représentant permanent M. Koen Hoffman, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant de la Société, au sens de l'article 526^{ter} du Code des sociétés et l'article 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise, pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2021 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020. Il apparaît des informations à la disposition de la Société et d'informations fournies par M. Koen Hoffman que tant Ahok SPRL que M. Koen Hoffman satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance. Le mandat d'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs non-exécutifs indépendants dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Note: Si les résolutions proposées aux points 7, 8 et 9 sont approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration de la Société sera composé de Dr. Jan Groen (jusqu'en 2021), Gengest SPRL (représentée par son représentant permanent M. Rudi Mariën) (jusqu'en 2021), Valiance Advisors LLP (représentée par son représentant permanent M. Jan Pensaert) (jusqu'en 2021), LabDx LLC (représentée par son représentant permanent M. Walter Narajowski) (jusqu'en 2020), Hasseltberg SPRL (représentée par sa représentante permanente Mme Ruth Devenyns) (jusqu'en 2020), Qaly-Co SPRL (représentée par son représentant permanent Dr. Lieve Verplancke) (jusqu'en 2021), Hilde Windels SPRL (représentée par sa représentante permanente Mme Hilde Windels) (jusqu'en 2020) et Ahok SPRL (représentée par son représentant permanent M. Koen Hoffman) (jusqu'en 2021).

Pas de quorum: Il n'y a pas d'exigence de quorum pour la délibération et le vote sur les points repris à l'ordre du jour susmentionné de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Vote et majorité: Sous réserve des dispositions légales applicables, chaque action a un vote. Conformément au droit applicable, les résolutions proposées auxquelles il est fait référence dans l'ordre

du jour susmentionné de l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront adoptées si elles sont approuvées par une majorité simple des voix valablement émises par les actionnaires. Conformément à l'article 537 du Code des sociétés, les titulaires de warrants ont le droit d'assister à l'assemblée générale des actionnaires avec voix consultative seulement.

* * *

Fait le 27 avril 2018,

Pour le conseil d'administration